



Département de l'Ardèche
Arrondissement de Tournon-sur-Rhône
Commune de GILHOC SUR ORMEZE

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 18 MARS 2025**

Nombre de Conseillers	10
Nombre de présents	10
Nombre de Pouvoir	
Nombre de votant	10

L'An deux mil vingt cinq le dix huit Mars à dix huit heures, le Conseil Municipal de GILHOC-SUR-ORMEZE (Ardèche) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de M Amédée BLANC, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13/03/2025

Date d'affichage le : 13/03/2025

Présents : M BLANC Amédée - Mme CANEL Monique - M COMBET Rosan - Mme ERSANT Jennifer - M JOLY Jean-Pierre - M MAILLE Emmanuel - M NERON Julien - Mme RICOUX Catherine - Mme VIAU Monique - M VALLA Max

Absent excusé :

Secrétaire de Séance: VIAU Monique

Délibération: N°2025/04

Objet: Vote du Compte financier Unique du Budget Communal

Madame VIAU Monique 2ème Adjoint présente à l'ensemble du Conseil Municipal, le Compte Financier Unique exercice 2024 du Budget Communal, le Maire s'étant retiré pour le vote, et arrête ainsi les comptes.

***Investissement:**

DÉPENSES	Prévu au budget 2024	508 820,00 €
	Réalisé en 2024	256 849,05 €
	Reste à réaliser :	31 116,00€
RECETTES	Prévu au budget 2024	508 820,00 €
	Réalisé en 2024	69 668,05€
	Reste à réaliser :	86 000,00 €

*** Fonctionnement:**

DÉPENSES	Prévu au budget 2024	791 420,00 €
	Réalisé en 2024	373 564,99 €
	Reste à réaliser :	0,00 €
RECETTES	Prévu au budget 2024	791 420,00€
	Réalisé en 2024	802 863,40 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

***Résultat de Clôture de l'exercice :**

INVESTISSEMENT	-187 181,00 €
FONCTIONNEMENT	429 298,00 €
RÉSULTAT GLOBAL	242 117,41 €

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :
Le Maire s'étant retiré pour le vote**

-**VALIDE** Le compte financier Unique 2024 du budget Communal,

- **SIGNE** le registre les membres présents .

POUR 09

Délibération: N°2024/05

Objet: AFFECTATION DES RÉSULTATS BUDGET COMMUNE 2024

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence du Maire Amédée BLANC, après avoir approuvé le compte financier unique du Budget de la Commune de l'exercice 2024

- **Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
- **Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024
- **Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de :	130 182,17 €
- Un excédent reporté de :	299 116,24 €
- Intégration du CCAS par delib 14/05/24	- 3 458,80 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de **425 839,61 €**

- Un déficit d'investissement de :	187 181,00 €
- Un déficit des restes à réaliser de :	54 884,00 €
Soit un besoin de financement de :	132 297,00 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

- Résultat d'exploitation au 31/12/2024 Excédent	425 839,61 €
- Affectation complémentaire en réserve (1068)	132 297,00 €
- Résultat reporté en fonctionnement (002)	293 542,61 €
<hr/>	
- Résultat d'investissement reporté (001) DEFICIT POUR 10	187 181,00 €

Délibération: N°2025/06

Objet: VOTE DES TAUX DES IMPÔTS DIRECTS LOCAUX 2025

- Vu le code générale des collectivités territoriales,
- Vu la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2025,
- Vu la loi n°80-10 du 10 Janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n°82-540 du 28 juin 1982,
- Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux d'imposition en 2025 par rapport à ceux de 2024

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide

- **DE MAINTENIR** les taux d'imposition en 2025 par rapport à ceux de 2024 et de les porter à :

• **Taxe Foncière bâti (TFB)** 36,52 %

• **Taxe Foncière non bâti (TFNB)** 81,36

- **D'AUGMENTER** le Taux de la Taxe d'Habitation

• **Taxe d'habitation (TH)** 8,56 %

- **D'INFORMER** cette décision aux services préfectoraux.

- **DE TRANSMETTRE** une copie de ces documents au service fiscalité directe locale de la direction départementale des finances publiques.

POUR 10

Délibération: N°2025/07

Objet: Vote du budget primitif 2025 de la Commune

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2311-1 à L2331-10 et R2311-1 à R2313-7.

Vu l'instruction comptable et budgétaire M57;

Vu qu'il y a lieu de procéder au vote du budget primitif pour l'année 2025.

Monsieur le Maire sollicite l'avis des membres du Conseil Municipal sur l'adoption du budget par chapitre.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

- ARRÊTE Le du budget primitif 2025 de la Commune

		09500 Gilhoc		
DEPENSES		RECETTES		
F O N C T I O N N E M E N T	002 déficit de fonctionnement reporté	-	002 excédent de fonctionnement reporté	293 542,61
	011 charges à caractère général	130 000,00	013 atténuation de charges	
	012 charges de personnel et frais assimilés	150 000,00	70 Produits des services du domaine et ventes	34 400,00
	014 atténuation de produits	36 000,00	73111 Impôts directs locaux	173 000,00
	65 autres charges de gestion courante	53 000,00	73 Impôts et taxes	14 000,00
	66 charges financières	4 100,00	74 Dotations subventions et participations	205 300,00
	67 charges exceptionnelles	4 000,00	75 Autres produits de gestion courante	70 000,00
	68 Dotations aux provisions	8 712,00	76 Produits financiers	
			77 Produits exceptionnels	
			78 Reprise sur amortissements et provisions	18 895,00
023 virement à la section investissement	412 479,61			
042 opérations d'ordre de transfert entre section	10 846,00	042 opérations d'ordre de transfert entre sections		
043 Opé d'ordre à l'intérieur de la section de fonct		043 Opé d'ordre à l'intérieur de la section de fonct		
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	809 137,61	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	809 137,61	
I N V E S T I S S E M E N T	001 Déficit d'investissement reporté	187 181,00	001 excédent d'investissement reporté	-
	Opérations nouvelles		010 stocks	
	010 stocks		021 virement de la section de fonctionnement	412 479,61
	040 opérations d'ordre de transfert entre sections		024 produit des cessions d'immobilisation	
	040 opérations d'ordre de transfert entre sections		040 opérations d'ordre de transfert entre section	10 846,00
	20 immo incorporelles	37 996,95	1068 Excédents de fonctionnement capitalisé	132 297,00
	204 subventions d'équipement versées	3 000,00	10222 FCTVA	28 000,00
	21 immobilisations corporelles	267 300,00	10226 Taxes d'Aménagement	
	22 immobilisations reçues en affectations		16 Emprunts et cautions	
	23 immobilisations en cours	204 500,00	13 Subventions d'investissement	110 000,00
	10 dotations fonds et réserves		18 compte de liaison	
	13 subventions d'investissement		20 immo incorporelles	
	16 emprunts et dettes assimilées	55 000,00	204 subventions d'investissement versées	
	18 compte de liaison affectation à un BA		21 immo corporelles	6 200,00
	26 participations et créances rattachées		22 immo reçues en affectation	
	27 autres immos financières		23 immo en cours	571,34
	4581xx Opérations pour le comptes de tiers		26 participations et créances rattachées à des participations	
			27 autres immo financières	
			4582xx Opérations pour le compte de tiers	
Restes à réaliser en dépenses d'investissement	31 116,00	Restes à réaliser en recettes d'investissement	86 000,00	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	786 393,95	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	786 393,95	
TOTAL DES DEPENSES	1 595 531,56	TOTAL DES RECETTES	1 595 531,56	

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** à l'unanimité le budget primitif 2025 de la Commune.

- **SIGNE** les registres les membres présents

POUR 10

Délibération: N°2025/08

Objet: Vote du Compte Financier Unique du Budget Eau et Assainissement .

Madame VIAU Monique 2ème Adjoint présente à l'ensemble du Conseil Municipal, le Compte Financier Unique exercice 2024 du Budget Eau et Assainissement, le Maire s'étant retiré pour le vote, et arrête ainsi les comptes

***Investissement:**

DÉPENSES	Prévu au budget 2024	223 930,00 €
	Réalisé en 2024	36 755,03 €
	Reste à réaliser :	0,00 €
RECETTES	Prévu au budget 2024	223 930,00 €
	Réalisé en 2024	214 421,50 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

*** Fonctionnement:**

DÉPENSES	Prévu au budget 2024	135 060,00 €
	Réalisé en 2024	112297,52 €
	Reste à réaliser :	0,00 €
RECETTES	Prévu au budget 2024	135 060,00 €
	Réalisé en 2024	133 293,04 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

***Résultat de Clôture de l'exercice :**

INVESTISSEMENT	177 666,47 €
FONCTIONNEMENT	20 995,52 €
RÉSULTAT GLOBAL	198 661,99 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

Le Maire s'étant retiré pour le vote

- **VALIDE** Le compte Financier Unique 2024 du budget de l'Eau et l'Assainissement,

- **SIGNE** le registre les membres présents .

POUR 09

Délibération: N°2024/13

**Objet: AFFECTATION DES RÉSULTATS 2024 BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT
GILHOC**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence du Maire Amédée BLANC, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2024

- **Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
- **Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024
- **Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

- Un déficit de fonctionnement de :	17 312,39 €
- Un excédent reporté de :	38 307,91 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	20 995,52 €
- Un excédent d'investissement de :	177 666,47 €
- Un déficit des restes à réaliser de :	0,00 €
Soit un excédent de financement de :	177 666,47 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit

- Résultat d'exploitation au 31/12/2024 EXCEDENT	20 995,52 €
- Affectation complémentaire en réserve (1068)	0,00 €
- Résultat reporté en fonctionnement (002)	20 995,52 €
	<hr/>
- Résultat d'investissement reporté (001) EXCÉDENT	177 666,47 €

POUR:10

Délibération: N°2025/10

Objet: Vote du budget primitif 2025 du Budget de l'Eau et l'Assainissement

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2311-1 à L2331-10 et R2311-1 à R2313-7.

Vu l'instruction comptable et budgétaire M57;

Vu qu'il y a lieu de procéder au vote du budget primitif pour l'année 2025.

Monsieur le Maire sollicite l'avis des membres du Conseil Municipal sur l'adoption du budget par chapitre.

DEPENSES		RECETTES		
F O N C T I O N N E M E N T	002 déficit de fonctionnement reporté	-	002 excédent de fonctionnement reporté	20 996,52
	011 charges à caractère général	73 000,00	013 atténuation de charges	
	012 charges de personnel et frais assimilés	11 000,00	70 Produits des services du domaine et ventes	83 000,00
	014 atténuation de produits	5 500,00	73 Impôts et taxes	
	65 autres charges de gestion courante	19 738,00	74 Dotations subventions et participations	
	66 charges financières	1 500,00	75 Autres produits de gestion courante	
	67 charges exceptionnelles		76 Produits financiers	
	68 Dotations aux provisions	5 000,00	77 Produits exceptionnels	
	63 Impôts et taxes	6 000,00	78 Reprise sur amortissements et provisions	17 738,00
	022 Dépenses imprévues	1 452,52		
	023 Virement à la section investissement	-	042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	29 418,00
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	25 961,00			
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	151 151,52	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	151 151,52	
I N V E S T I S S E M E N T	001 Déficit d'investissement reporté	-	001 excédent d'investissement reporté	177 666,47
	Opérations nouvelles		010 stocks	
	010 stocks		021 Virement de la section de fonctionnement	-
	020 dépenses imprévues	10 000,00	024 produit des cessions d'immobilisation	
	040 opérations d'ordre de transfert entre sections	29 418,00	040 opérations d'ordre de transfert entre section	25 961,00
	041 opérations patrimoniales	60 000,00	041 opérations patrimoniales	60 000,00
	20 immo incorporelles	48 000,00	1068 Excédents de fonctionnement capitalisé	-
	204 subventions d'équipement versées		10222 FCTVA	650,00
	21 immobilisations corporelles	31 259,47	10226 Taxes d'Aménagement	
	22 immobilisations reçues en affectations		16 Emprunts et cautions	
	23 immobilisations en cours	100 000,00	13 Subventions d'investissement	20 000,00
	10 dotations fonds et réserves		18 compte de liaison	
	13 subventions d'investissement		20 immo incorporelles	
	16 emprunts et dettes assimilées	6 600,00	204 subventions d'investissement versées	
	18 compte de liaison affectation à un BA		21 immo corporelles	
	26 participations et créances rattachées		22 immo reçues en affectation	
	27 autres immos financières		23 immo en cours	
	458 Opérations pour le compte de tiers		26 participations et créances rattachées à des participations	
			27 autres immo financières	
			458 Opérations pour le compte de tiers	
	Restes à réaliser en dépenses d'investissement	-	Restes à réaliser en recettes d'investissement	-
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	285 277,47	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	285 277,47
	TOTAL DES DEPENSES	436 428,99	TOTAL DES RECETTES	436 428,99

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ARRÊTE** Le du budget primitif 2025 du Buget de l'Eau et l'Assainissement

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** à l'unanimité le budget primitif 2025 du budget de l'Eau et l'Assainissement

- **SIGNE** les registres les membres présents
POUR:10

Délibération: N°2025/11

Objet: Vote du Compte financier Unique du Budget du CCAS.

Madame VIAU Monique 2ème Adjoint présente à l'ensemble du Conseil Municipal, le Compte Financier Unique exercice 2024 du Budget du CCAS, le Maire s'étant retiré pour le vote, et arrête ainsi les comptes.

***Investissement:**

DÉPENSES	Prévu au budget 2024	0,00 €
	Réalisé en 2024	0,00 €
	Reste à réaliser :	0,00€
RECETTES	Prévu au budget 2024	0,00 €
	Réalisé en 2024	0,00 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

*** Fonctionnement:**

DÉPENSES	Prévu au budget 2024	6 877,88 €
	Réalisé en 2024	4 811,68 €
	Reste à réaliser :	0,00€
RECETTES	Prévu au budget 2024	6 877,88
	Réalisé en 2024	1 352,88 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

***Résultat de Clôture de l'exercice :**

INVESTISSEMENT	0,00€
FONCTIONNEMENT	-3 458,80 €
RÉSULTAT GLOBAL	-3 458,80€

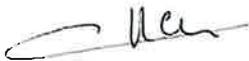
**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :
Le Maire s'étant retiré pour le vote**

- **VALIDE** Le compte Financier Unique 2024 du budget CCAS,
- **SIGNE** le registre les membres présents .

POUR : 10

Le 24/03/2025

Monique VIAU
Secrétaire de Séance



Amédée BLANC
Le Maire

